

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Benjamin JENNESSON et Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 03/12/2024

N° délibération : 2024-09.12-121

Objet : Budget PRINCIPAL – Décision modificative n°3

Monsieur le maire informe le conseil municipal des modifications budgétaires à apporter au budget principal sur l'exercice 2024 pour insuffisance de crédits au chapitre 012 et 66

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6611	Intérêts des emprunts	50,00	
6413	Personnel non titulaire	14 000,00	
7478	Participation autres organismes		14 050,00
DM N° 3		14 050,00	14 050,00
Pour mémoire BP 2024 Fonctionnement		1 851 257,67 €	1 851 257,67 €
Pour mémoire DM N° 1		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire DM N° 2		0,00 €	0,00 €
TOTAL section fonctionnement après DM N° 3		1 865 307,67 €	1 865 307,67 €
SECTION INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
DM N° 1		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire BP 2024 Investissement		3 038 000,00 €	3 038 000,00 €
Pour mémoire DM N° 1		- €	- €
Pour mémoire DM N° 2		- €	- €
Total section investissement après DM N° 3		3 038 000,00 €	3 038 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les modifications apportées au budget principal 2024.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON



Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20241209-2024_0912_122-DE

SLO

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Benjamin JENNESSON et Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 14

Quorum : 8

Date convocation : 03/12/2024

N° délibération : 2024-09.12-122

Objet : Partenariat HEKEOS (activateur d'aides publiques)

Monsieur le maire présente au conseil municipal la possibilité d'un éventuel partenariat avec la société HEKEOS, basée à Rennes (35), spécialisée dans la recherche de subventions.

Ce partenariat, avec une adhésion annuelle d'un montant de 950 € H.T, permet de rechercher toutes les aides financières possibles en lien avec les projets communaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le partenariat avec la société HEKEOS avec une adhésion annuelle d'un montant de 950 € H.T.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël

Delahaye

Date de signature : 19/12/2024

Qualité : Maire de Commer



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20241209-2024_0912_123-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Benjamin JENNESSON et Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 14

Quorum : 8

Date convocation : 03/12/2024

N° délibération : 2024-09.12-123

Objet : KALIGEO – Bornage parcelle B1855

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au maire, informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la division foncière de la parcelle cadastré B 1855 en vue d'un classement dans le domaine public.

La société KALIGEO a établi un devis d'un montant de 790€H.T pour réaliser cette prestation.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société KALIGEO d'un montant de 790€ H.T pour la réalisation de la division foncière de la parcelle B 1855.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël

Delahaye

Date de signature : 19/12/2024

Qualité : Maire de Commer



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20241209-2024_0912_124-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Benjamin JENNESSON et Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 14

Quorum : 8

Date convocation : 03/12/2024

N° délibération : 2024-09.12-124

Objet : Travaux de terrassement supérette API

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au maire, présente les devis pour la réalisation du terrassement dans le cadre de l'implantation de la supérette API.

Il est proposé de retenir la société GIFFARD TP en retenant uniquement la prestation décapage, empierrement et émulsion pour un montant de 3 400€ H.T avec une intervention souhaitée avant la semaine 2 de l'année 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société GIFFARD TP d'un montant de 3 400€ H.T pour du terrassement pour la supérette API.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,



Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël
Delahaye
Date de signature : 19/12/2024
Qualité : Maire de Commer



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20241209-2024_0912_125-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Benjamin JENNESSON et Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 14

Quorum : 8

Date convocation : 03/12/2024

N° délibération : 2024-09.12-125

Objet : Travaux d'aménagement au lieu-dit « La gare » pour COMMER en FETE

Damien COUILLEAUX, conseiller municipal, informe les membres du conseil que dans le cadre de « Commer en fête » édition 2025, les associations Etoile Bleue section football et l'Amicale laïque de l'Ecole Jules Verne souhaitent quelques aménagements du terrain au lieu-dit « La Gare » afin de faciliter l'accès aux véhicules et ainsi qu'à l'électricité.

Pour ces travaux d'aménagement, les associations sollicitent la municipalité pour participer financièrement à la fourniture des matériaux sachant que les membres des associations sont en capacité de réaliser les travaux.

Il est présenté un devis de la société BMTP d'un montant de 997€ H.T pour la fourniture des matériaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société BMTP d'un montant de 997€ H.T pour la fourniture des matériaux.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël

Delahaye

Date de signature : 19/12/2024

Qualité : Maire de Commer



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 053-215300724-20241209-2024_0912_126-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Benjamin JENNESSON et Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 03/12/2024

N° délibération : 2024-09.12-126

Objet : Devis contrôle installation citerne gaz bâtiment de la mairie

Le maire informe les membres du conseil qu'il va être opéré un changement de fournisseur pour le gaz.

Pour ce faire, une nouvelle citerne va être installée et nous sommes dans l'obligation de fournir à notre nouveau fournisseur VITOGAZ un certificat de contrôle de l'installation de la nouvelle citerne gaz.

La société Le Plombier de la Vegre a réalisé un devis d'un montant de 331,46€ TTC pour cette prestation de service.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Le Plombier de la Vegre d'un montant de 331,46€ TTC.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 19/12/2024
Qualité : Maire de Commer

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Benjamin JENNESSON et Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 03/12/2024

N° délibération : 2024-09.12-127

Objet : Demande de fonds de concours Mayenne Communauté et Département

Mickaël Delahaye, Maire, demande au conseil municipal de lui donner l'autorisation de faire une demande de subvention de auprès de Mayenne Communauté d'un montant de 96 968 € au titre du fonds de concours classique et une autre demande auprès du contrat de territoire départemental 2023/2028 d'un montant de 23 202 € au titre du contrat de territoire avec bonus suite au projet classé bas carbone, dans le cadre du projet de construction de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après délibération à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à faire une demande de subvention

- auprès de Mayenne Communauté pour la construction de la nouvelle salle polyvalente d'un montant de 96 968 € au titre du fonds de concours classique,
- auprès du Conseil Départemental d'un montant de 23 202 € dans le cadre du contrat de territoire 2023/2028 avec le bonus pour projet bas carbone.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par Mickaël Delahaye
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Commer





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20241209-2024_0912_128-DE

S'LO

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Benjamin JENNESSON et Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2024-09.12-128

Conseillers en exercice : **14**
Conseillers présents : **14**
Quorum : **8**
Date convocation :
03/12/2024
0303/12/03/12/2024/2024

Objet : Demande de subvention installation supérette API

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil municipal qu'une demande de subvention peut être faite auprès de l'Etat, dans le cadre du plan de reconquête du commerce en milieu rural. La collectivité peut prétendre à 50 % des dépenses liées à l'implantation de la supérette API.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, autorise Mickael Delahaye à faire une demande de subvention dans le cadre du plan de reconquête du commerce en milieu rural auprès des services de l'Etat et à signer tous les documents s'y rapportant

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le

Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël
Delahaye
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Maire de Commer





L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Benjamin JENNESSON et Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : **14**

Conseillers présents : **14**

Quorum : **8**

Date convocation : 03/12/2024

N° délibération : 2024-09.12-129

Objet : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Article L 1612-1 (Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD))

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus, selon le détail ci-dessous :

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessous.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20241209-2024_0912_129-DE



Chapitre ou opération	Crédits votés au BP 2024	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives	Montant total	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre L 1612-1 du CGCT	Article
100 - Bâtiments communaux	60 000,00		60 000,00	15 000	2131
111 - Eglise	120 000,00	10660,00	130 660,00	32 665	2131
121 - Plan d'eau	5 000,00		5 000,00	1 250	2113
130 - Rénovation salle des Lilas	0	1 250,00	1 250,00	312,50	2188
134 - Espace sports et loisirs	10 000,00		10 000,00	2 500	21538
135 - Terrain à aménager	17 000,00	4 250,00	21 250,00	5 312,5	2111
138 - Construction salle	1 245 000,00		1 245 000,00	311 250	231
139 - Rénovation bâti	422 000,00	-10 660,00	411 340,00	102 835	203
98 - Matériel	19 000,00		19 000,00	4 750	2188
99 - Voirie	133 000,00	-5 500,00	127 500,00	31 875	212

Monsieur le maire, propose au conseil municipal de reprendre les crédits d'investissement 2024 au budget 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune pour 2025.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 26/12/2024
Qualité : Maire de Commer